

 Ce type d'événement doit être utilisé avec discernement. Il y regroupe des événements déclarés qui n'appartiennent à aucun autre type d'événement.

| Circonstances | Définition / exemple |
|---|--|
| Tentative de suicide/suicide | Acte intentionnel de l'usager pour se donner la mort. Précision : Tout événement survenu au cours de la prestation de soins et services doit être déclaré même si l'usager est non hébergé, en congé temporaire ou en sortie autorisée. |
| Automutilation | Blessure que s'inflige un usager intentionnellement. <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'usager se coupe avec un objet coupant. <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;">  Si cet événement, noté au dossier de l'usager, survient une fois et plus par semaine, il est considéré comme répétitif. La déclaration AH-223 se fera lorsque : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le plan d'intervention n'est pas appliqué ou respecté. ▪ Les conséquences sont différentes ou plus graves de celles qui découlent habituellement de ce type d'événement. </div> <p>PRÉCISION : Pour les blessures non intentionnelles que s'inflige une personne ayant un trouble cognitif (ex. : démence ou déficience intellectuelle), vous référez à « blessure d'origine connue » ou « blessure d'origine inconnue ».</p> |
| Désorganisation comportementale (avec blessure) | Une déclaration doit être faite lorsque le plan d'intervention n'a pas été respecté ou que les conséquences sont différentes ou plus graves que celles découlant habituellement de ce type d'événement. |
| Fugue/disparition (encadrement intensif) | Plusieurs cas de figure peuvent se présenter : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fugue d'un usager adulte ou mineur en établissement, en RI ou en RTF : AH-223 si la fugue survient alors que le niveau de surveillance pour cet usager n'a pas été assuré. ▪ Fugue d'un usager mineur résidant en unité de vie fermée : AH-223 systématique. ▪ Fugue d'un usager mineur résidant en unité de vie ouverte. AH-223 si la fugue survient malgré l'application de mesures visant à empêcher le jeune de quitter l'établissement. |
| Obstruction respiratoire | Obstruction des voies respiratoires par de la nourriture, un objet ou une autre substance nécessitant une intervention. |
| Plaies de pression, lésions de pression | Condition à la déclaration AH-223 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Apparition de nouvelles lésions de pression nosocomiales (stade 2 et plus) survenant à la suite de l'admission <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Détérioration d'une plaie qui aurait pu être évitée et qu'il y a eu des failles dans l'application des processus de l'établissement. |
| Lié à l'identification | Erreur en lien avec l'identification de l'usager. <ul style="list-style-type: none"> ▪ On installe un bracelet d'identification à un usager qui ne correspond pas à son nom. <p>Précision : Les erreurs d'identité liées aux erreurs de médicaments, diète, tests diagnostiques ou de traitement/intervention doivent être déclarées dans leur section soit 4-B ou 4-C.</p> |
| Lié aux mesures de contrôle | Un formulaire AH-223 doit être rempli lorsque le protocole d'application des mesures de contrôle n'a pas été appliqué, lorsqu'il n'a pas été respecté ou encore, lorsque l'usager a été blessé lors de son application. Dans ces différentes situations, la sécurité de l'usager est compromise. |
| Blessure d'origine connue | Toute blessure accidentelle dont l'origine est connue de l'usager ou d'un témoin fiable. <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'usager présente une ecchymose après s'être cogné sur le bord du lit. |
| Blessure d'origine inconnue | Toute blessure dont on ne peut identifier l'origine. <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'usager présente une ecchymose à la jambe qui ne peut être expliquée. |
| Bris de confidentialité | Toute information nominative ou permettant l'identification d'un usager disponible ou transmise à une personne autre que celle à qui elle était destinée. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier laissé sans surveillance dans un endroit non sécuritaire, discussion confidentielle tenue dans un lieu inapproprié, perte de documents nominatifs. |

| Circonstances | Définition/exemple |
|--|--|
| Décompte chirurgical inexact/omis | Décompte chirurgical non effectué ou décompte incomplet à la suite d'une intervention. Comprends tout matériel introduit dans le corps qui devrait être retiré (compresses, mèches, etc.). |
| Défaut de port d'équipement/vêtement de protection (EPI) | Absence d'équipement de protection lorsqu'il est requis, ou lorsqu'un équipement est défectueux/inadéquat. <ul style="list-style-type: none"> Un usager passe un examen en imagerie médicale sans que le technologue lui ait fourni le tablier de plomb requis pour cet examen. |
| Erreur liée au dossier | Section manquante du dossier, note inscrite dans le mauvais dossier, dossier disparu. |
| Évasion (garde fermée) | Un prévenu ou un détenu quitte le milieu de soins sans avoir obtenu une autorisation. <ul style="list-style-type: none"> Unité médico-légale, milieu de garde fermée au sens de la <i>Loi sur le système de justice pénale pour adolescents</i>. |
| Événement relié au transport | Tout événement indésirable survenu lors d'un transport effectué par l'établissement ou un contractuel. |
| Intoxication consommation drogue/alcool ou autre | Un usager est intoxiqué à la suite de consommation de drogue, de substances dangereuses (ex. : produits d'entretien) ou à la suite d'une consommation non autorisée d'alcool, qui se produit dans l'établissement ou dans le cadre de la prestation de services. |
| Lié au consentement | Absence de consentement, consentement incomplet, non documenté ou non signé au dossier, refus non respecté, consentement obtenu par une personne non autorisée. |
| Accès non autorisé | Usager retrouvé dans un lieu inhabituel de l'établissement. (Chaufferie, toit de l'immeuble.) |
| Relation sexuelle en milieu d'hébergement | Relation sexuelle consentie, mais qui n'est pas autorisée par l'établissement (centre jeunesse, unité de psychiatrie, RNI). Précision : S'il n'y a pas eu de consentement ou que la personne n'était pas en mesure de le donner, sélectionner à la section F (abus/agression). |
| Trouvé en possession d'objet dangereux | Un objet dangereux (arme à feu, arme blanche, etc.) ou qui s'avère dangereux compte tenu du contexte (briquet, ustensiles, etc.) est trouvé au cours de la prestation de soins. |
| Autre (précisez) | Utiliser « Autre » seulement si aucune circonstance ou type d'événement ne correspond. |